

Joseph-P. Archambault, S. J.

Pour un

DIMANCHE

chrétien

Vingt-cinq ans
de
bon combat

« Contribuez à
redonner le dimanche
à Dieu. »

PIE XII

OEUVRE DES TRACTS

.No 349 — Juillet 1948



L'OEUVRE DES TRACTS

Directeur : R. P. ARCHAMBAULT, S. J.

Publie chaque mois une brochure sur des sujets variés et instructifs

10. *Le Mouvement ouvrier au Canada.*
Omer Héroux
12. *Les Familles au Sacré Cœur.*
R. P. Archambault, S. J.
14. *La Première Semaine sociale du Canada.*
R. P. Archambault, S. J.
15. *Sainte Jeanne d'Arc.* R. P. Chossegros, S. J.
17. *Notre-Dame de Liesse.* R. P. Lecompte, S. J.
18. *Les Conditions religieuses de notre société.*
Le cardinal Bégin
19. *Sainte Marguerite-Marie.* Une Religieuse
22. *L'Aide aux œuvres catholiques.*
R. P. Adélarde Dugré, S. J.
24. *La Formation des Elites.*
Général de Castelnau
26. *La Société de Saint-Vincent-de-Paul.* XXX
28. *Saint Jean Berchmans.*
R. P. Antoine Dragon, S. J.
30. *Le Maréchal Foch.* XXX
31. *L'Instruction obligatoire.* R. P. Barbara, S. J.
32. *La Compagnie de Jésus.*
R. P. Adélarde Dugré, S. J.
33. *Le Choix d'un état de vie (jeunes gens).*
R. P. d'Orsonnens, S. J.
34. *Le Choix d'un état de vie (jeunes filles).*
R. P. d'Orsonnens, S. J.
38. *Contre le blasphème, tous !*
R. P. Alexandre Dugré, S. J.
42. *Saint Gérard Majella.* Abbé P.-E. Gauthier
44. *Le Bienheureux Grignon de Montfort.*
F. Ananie, F. S. G.
45. *Monseigneur François de Laval.*
R. P. Lecompte, S. J.
46. *Les Exercices spirituels de saint Ignace.*
S. S. Pie XI
47. *La Villa La Broquerie.*
R. P. Archambault, S. J.
48. *Saint Jean-Baptiste.* R. P. Alex. Dugré, S. J.
51. *Monseigneur Alexandre Taché.*
R. P. Latour, O. M. I.
56. *Contre le travail du dimanche.*
R. P. Archambault, S. J.
57. *L'Œuvre de la Villa Saint-Martin.*
R. P. Gustave Jean, S. J.
58. *Monseigneur Lafèche.* R. P. Ad. Dugré, S. J.
59. *Le Bienheureux Bellarmin.*
R. P. Archambault, S. J.
60. *La Vénérable Bernadette Soubirous.*
Abbé P.-E. Gauthier
62. *Le Recrutement des Retraitants.* XXX
64. *L'Œuvre du curé Labelle.*
Abbé Henri Lecompte
65. *Saint François Xavier.*
Abbé C. Rondeau, P. M. E.
67. *Le Catholicisme en Chine.* Mgr Beaupin
68. *Le Jubilé de 1925.* XXX
71. *Saint Pierre Canisius.* R. P. Lecompte, S. J.
72. *Sainte Marie-Sophie Barat.* R. S. C. J.
73. *Nos Martyrs canadiens.*
R. P. Archambault, S. J.
74. *Les Serottes de Marie.*
R. P. Lépiciere, O. S. M.
76. *La Presse catholique.* Mgr Elias Roy
77. *L'A. C. J. C.* Chanoine Courchesne
79. *Encyclique sur la fête du Christ-Roi.*
S. S. Pie XI
80. *La Retraite spirituelle.* S. Alph. de Liguori
81. *Une enquête sur le scoutisme français.* XXX
82. *Le Secrétariat des Familles.*
Dr Elzéar Miville-Dechéne
83. *Le Dr Amédée Marsan.* R. P. Léopold, O. C.
84. *Comment lutter contre le mauvais cinéma.*
Léo Pelland, avocat
86. *Saint Louis de Gonzague, confesseur.*
R. P. Plamondon, S. J.
87. *La Transgression du devoir dominical.* XXX
90. *André Grasset de Saint-Sauveur.* XXX
91. *Sauvez vos enfants du cinéma meurtrier !*
R. P. Archambault, S. J.
95. *Répliques du bon sens — II.*
Capitaine Magniez
96. *Marie de l'Incarnation.* R. P. Farley, C.S.V.
97. *Dimanche vs Cinéma.* Chanoine Harbour
98. *Thaumaturges de chez nous.*
R. P. Jacques Dugas, S. J.
100. *Le Rapport Boyer sur le cinéma.* XXX
102. *Les Retraites fermées en Belgique.*
R. P. Laveille, S. J.
104. *Répliques du bon sens — III.*
Capitaine Magniez
106. *Les Retraites fermées.* Ferdinand Roy
108. *L'Encycl. « Miserentissimus Redemptor ».*
S. S. Pie XI
110. *L'Apostolat.* Rodolphe Laplante
111. *Répliques du bon sens — IV.*
Capitaine Magniez
112. *Le Drapeau canadien-français.*
R. P. Archambault, S. J.
113. *L'Université Pontificale Grégorienne.* XXX
114. *La Retraite fermée.* Roland Millar
115. *L'Action catholique.* Mgr P.-S. Desranleau
116. *Un diocèse canadien aux Indes.*
R. P. E. Gagnon, C. S. C.
117. *Le Mois du Dimanche.*
R. P. Archambault, S. J.
118. *Pour le repos dominical.* D. B.
119. *Le Problème de la natalité.*
Benito Mussolini
121. *La Femme canadienne-française.*
Sr Marie du Rédempteur, S. G. C.
123. *Charte officielle du Syndicalisme chrétien.*
E. S. P.
124. *Le Sens social.* Abbé Joseph-C. Tremblay
125. *Sa Sainteté Pie XI.*
S. Em. le cardinal Rouleau, O. P.
127. *L'Encyclique « Mens Nostra ».* S. S. Pie XI
128. *La Destinée sociale de la femme.*
Marie-Thérèse Archambault
129. *Les Retraites fermées.* Dr Joseph Gauvreau
130. *Le B. Albert le Grand.* R. P. Richer, O. P.
131. *La Tempérance — I.* S. G. Mgr Courchesne
132. *Les Bénédictins.*
Dom Léonce Crenier, O. S. B.
133. *La Médaille miraculeuse.*
R. P. Plamondon, S. J.
136. *La Formation d'une élite féminine.*
Marguerite Bourgeois
137. *L'Eucharistie et la Charité.* C.-J. Magnan
138. *T. R. P. Basile-Antoine-Marie Moreau.*
Une Religieuse de Sainte-Croix
139. *La Tempérance — II.* S. G. Mgr Courchesne
141. *L'Ouvrier en Russie.* E. S. P.
142. *L'Action catholique.* Mgr Eugène Lapointe

Pour un dimanche chrétien ¹

Vingt-cinq ans de bon combat

par

le R. P. Joseph-P. ARCHAMBAULT, S. J.

Aux origines de la Ligue du dimanche apparaît un groupe de laïcs éminents, catholiques convaincus, auxquels est dû pour une bonne part son succès.

Presque tous sont maintenant disparus. Si leur présence nous manque, leur souvenir nous reste, stimulant puissant dans la lutte qu'il nous faut mener aujourd'hui comme hier. Cette journée du vingt-cinquième anniversaire ne peut se clore sans évoquer, ne fût-ce que d'un mot, ces grandes figures qui se dressent au seuil de notre mouvement.

Et d'abord celui que la Ligue s'honore d'avoir eu comme premier vice-président, homme non moins remarquable par sa culture intellectuelle que par son esprit chrétien, le regretté juge Charles-Édouard Dorion. Durant plus de vingt ans il fut sur la brèche: calme, tenace, courageux. Ses interventions discrètes auprès des pouvoirs publics servirent considérablement la cause du dimanche.

1. Ce travail a été présenté à la soirée de clôture du Congrès annuel de la Ligue du dimanche, le 3 mai 1948, dans la salle des promotions de l'Université Laval, sous la présidence d'honneur de S. Exc. Mgr Maurice Roy, archevêque de Québec.

Au nom du juge Dorion nous devons associer ceux de l'avocat Simon Lapointe, qui rédigea les constitutions de la Ligue et participa vaillamment à toutes ses luttes; du sénateur Bourgeois, des Trois-Rivières, ferme protagoniste à la Chambre haute de l'observance dominicale; du juge Lemay, de Sherbrooke, dont la parole éloquente rappela souvent leurs devoirs à ses concitoyens; de M. J.-E.-A. Dubuc, grand industriel de Chicoutimi, qui donna l'exemple dans ses usines du respect absolu de la loi du dimanche; du docteur Alexandre Lemieux, défenseur aussi modeste qu'énergique du jour du Seigneur; de M. Alfred Bernier, l'un des fondateurs de l'Association catholique des Voyageurs de commerce, intrépide chevalier des droits de Dieu et de l'Église.

A ces vaillants apôtres laïcs vont aujourd'hui nos hommages reconnaissants. Ils s'adressent aussi à leurs compagnons de la première heure, encore vivants, et tout particulièrement à notre président général, qui occupe ce poste depuis les origines de la Ligue, l'honorable juge Édouard Fabre-Surveyer. Ces hommes ont rendu au peuple canadien, en s'efforçant de garder au dimanche son caractère chrétien, un service inappréciable; ils l'ont doté d'une richesse plus précieuse que l'or et l'argent, cette richesse inestimable dont parle l'Évangile, que ni les vers, ni la rouille, ni les voleurs ne peuvent nous enlever.

C'est à un prêtre cependant que revient en grande partie la fondation de la Ligue. Il y avait longtemps que le clairvoyant vicaire général du diocèse de Chicoutimi, Mgr Eugène Lapointe, déplorait les transgressions du précepte dominical, surtout dans les grandes usines, et travaillait par sa plume et sa parole à les faire disparaître.

Dès 1914, il écrivait: « La loi qui prescrit le repos dominical est systématiquement violée dans la province de Québec. Dans une dizaine de nos petites villes industrielles, chaque dimanche, — je ne dis pas les jours de fête d'obligation, cela va de soi, — chaque dimanche, on peut entendre comme les autres jours de la semaine la sirène de nos usines appelant au travail des centaines d'ouvriers, des ouvriers catholiques et canadiens-français. A Donnacona, à Grand'Mère, à Shawinigan, à La Tuque, à Jonquière, pour ne parler que de quelques endroits, vous pourriez voir, à l'heure des offices religieux, la population se diviser en deux groupes: d'un côté les femmes, les enfants et quelques hommes libres se rendant, en habit de fête, à l'église; de l'autre, des ouvriers en grand nombre, pères de famille, jeunes gens, revêtus de la salopette, se dirigeant tête baissée, humiliés, honteux, vers l'usine.

« Des milliers d'ouvriers sont courbés, par une terrible nécessité, sous le joug très dur et très lourd du travail manuel du jour et de la nuit, sept jours sur sept; ils n'ont pas, comme nous, la liberté de réparer, par un suffisant et légitime repos au sein de la famille, leurs forces épuisées; ils n'ont pas la douce consolation d'entendre de la bouche de leur prêtre, chaque dimanche, la parole qui relève et qui reconforte. Ils sont sur un pied d'exception; tous leurs concitoyens sont libres de s'occuper de leur âme: eux, pas. »

A la Semaine sociale d'Ottawa, en 1922, Mgr Lapointe revint sur le sujet. Il donna une conférence, dès plus documentées, qui avait été précédée d'un solide exposé de principes, par le R. P. Trudeau, O. P., alors prier du couvent dominicain de Montréal.

Ces deux interventions produisirent leur effet. Quelques mois plus tard, l'épiscopat de la province de Québec

publiait une lettre collective qui débute par cette remarque: « Il faut bien nous l'avouer, on tend à oublier, dans notre catholique province, le commandement relatif au repos dominical, naguère si fidèlement et si universellement observé parmi nous. Et même, le mal est déjà tel, qu'en certains endroits il est devenu une sérieuse menace pour la foi et pour les bonnes œuvres et une véritable plaie sociale.

« Nous ne vous cacherons pas, nos très chers Frères, le chagrin qui opprime nos cœurs, ni nos alarmes et appréhensions que justifient les nombreuses infractions dont nous sommes témoins, et que partagent, nous le savons, l'immense majorité des fidèles de cette province, pour qui la profanation du dimanche est un sujet de scandale et de honte. Aussi est-ce de tout cœur que nous voudrions éloigner de notre cher pays les maux qui se sont abattus sur tant d'autres nations chrétiennes et lui épargner les châtements que Dieu réserve aux contempteurs de ses préceptes. Comme pères de vos âmes, dont nous avons la responsabilité devant Dieu; comme chefs spirituels, chargés de vous conduire et de vous diriger au milieu de tant de périls, nous avons cru devoir unir nos voix pour vous rappeler la grave obligation de sanctifier le jour du Seigneur. Nous avons confiance que cet appel de vos pasteurs à votre sens catholique et à votre traditionnelle soumission aux directions de la sainte Église, suffira à mettre fin aux abus que nous déplorons, et dont il est facile de prévoir les tristes conséquences pour les individus, pour les familles et pour toute la société. »

Ce document de haute valeur doctrinale reprenait l'enseignement du premier Concile plénier de Québec et

l'appliquait à la situation actuelle. De leur côté les laïcs n'étaient pas restés inactifs. Les retraitants de Manrèse invitèrent Mgr Lapointe à répéter sa conférence à Québec le 8 avril 1923, puis un petit groupe se réunit avec lui, le surlendemain, et jeta les bases de la Ligue du dimanche. Quelques jours plus tard, le nouveau mouvement était en pleine activité.

Les constitutions de la Ligue déterminent bien son rôle. « Elle a pour but, dit l'article 2, de faire observer les lois concernant le repos dominical. Elle s'inspire en toutes choses des enseignements de l'Église. »

Sans négliger le côté religieux du précepte, comme l'assistance à la messe, la Ligue laisse plutôt ce secteur au clergé et aux associations catholiques déjà constituées, pour concentrer ses efforts sur l'observance des lois civiles. Nous avons en effet l'avantage de posséder au Canada une législation — tant fédérale que provinciale — qui appuie la loi ecclésiastique dans tout ce qui concerne le repos dominical.

Le seul tort de cette législation est de ne prévoir aucun organisme pour en surveiller l'application. Et comme il arrive presque toujours dans ces cas, nombreuses sont les violations. Il ne reste alors aux bons citoyens, aux hommes d'ordre, qu'un parti à prendre: s'efforcer de suppléer eux-mêmes à cette déficience. Et non individuellement, mais, pour donner plus d'efficacité à leur action, en s'unissant entre eux, en coordonnant et disciplinant leurs efforts. C'est ce qu'ont compris et mis en pratique les fondateurs de la Ligue du dimanche.

Un triple champ d'action s'ouvrait devant eux: le travail, le commerce, les amusements. Le temps ne me

permet pas de raconter au long les luttes soutenues dans ces trois domaines, si intéressantes soient-elles. Un mot seulement de chacun.

Le travail d'abord. Là surtout sévissaient les abus. Un privilège, exclusif à la province de Québec, permettait aux Juifs, censés chômer le samedi, de travailler le dimanche. Or, qu'arrivait-il? On travaillait le samedi comme le dimanche. On faisait même travailler les chrétiens. La Ligue parvint, non sans efforts, à faire disparaître de notre législation cette clause anormale. Elle obtint aussi, à la suite de maintes démarches auprès des autorités civiles, que toute production cessât le dimanche dans les grandes usines. Ce point important gagné, la Ligue s'attaqua au problème plus difficile des réparations.

Bon nombre d'industriels soutenaient qu'ils avaient droit à six jours pleins de travail proprement dit, et que, par conséquent, le nettoyage, les réparations, la mise en train des machines, tout cela pouvait se faire le dimanche. Conséquence: des centaines d'ouvriers travaillaient ce jour-là plusieurs heures, quelques-uns même la journée entière.

L'épiscopat s'élève vigoureusement, dans sa lettre, contre cette pratique. Mais, au point de vue légal, qu'en était-il? Sur les instances répétées de la Ligue, une enquête royale eut lieu. Les commissaires, parmi lesquels se trouvait le futur archevêque d'Ottawa, S. Exc. Mgr Vachon, rejetèrent le point de vue des industriels. Cette décision promulguée par le gouvernement, il fallait voir aussitôt à son observation. La Ligue demanda des inspecteurs, des hommes sûrs dont elle proposerait elle-même les noms. On lui en accorda deux, puis trois. Ils

ont réussi dans plusieurs régions à améliorer grandement la situation.

Malheureusement la guerre est venue. Les abus ont repris. Sous prétexte de production urgente, beaucoup d'usines obligèrent leurs ouvriers à travailler le dimanche. Surtout, plusieurs continuent encore en divers endroits. La Ligue s'est remise à la tâche et ne néglige rien pour reprendre le terrain perdu. Si ses dirigeants font appel aux autorités, seules capables, dans la plupart des cas, de mettre à la raison les grosses compagnies, ils comptent aussi sur la collaboration des travailleurs, en particulier sur les conventions collectives. Celles-ci constituent, à l'heure actuelle, un des meilleurs moyens d'obtenir, sans fracas, sans interventions pénibles, sans surveillance continuelle, l'observation intégrale du dimanche, de minuit à minuit. C'est un des grands services que nous auront rendus les organisations ouvrières, en particulier nos syndicats catholiques. Ils ajoutent ainsi une nouvelle raison aux motifs sérieux que nous avons de leur accorder un généreux appui.

Le commerce attira aussi l'attention de la Ligue. Quand on compare le Canada à d'autres pays, même catholiques, comme la Belgique par exemple, où se tiennent le dimanche des marchés publics et des foires, la loi qui prohibe les transactions et les ventes paraît ici assez bien observée. Toute activité non nécessaire aux services essentiels cesse dans les édifices publics. Les centres d'affaires et les grands magasins sont aussi fermés.

Peu à peu cependant, sous l'appât du gain, ou pour satisfaire les passions, on a laissé se commettre des transgressions qui, si elles ne sont pas fermement réprimées,

deviennent vite des coutumes, et enlèvent insensiblement au dimanche son caractère de jour du Seigneur.

Sans doute il est certaines nécessités dont il faut tenir compte et que prévoit la loi. C'est ainsi que les salles à manger ou restaurants peuvent recevoir des clients. On tolère aussi qu'on vende des rafraîchissements, des friandises, des journaux.

Mais que, sous le nom de restaurants, on tienne ouverts des comptoirs qui débitent n'importe quoi: épicerie, articles de fantaisie, fournitures scolaires, objets de piété, livres et papeterie, ou encore qu'on en fasse des endroits d'amusements où la jeunesse flâne, perd son argent aux cartes ou à d'autres jeux, et surtout se pervertit, il y a là un abus vraiment intolérable ¹.

Il faut en dire autant des magasins généraux à la campagne et même des bureaux de poste, dont l'ouverture pouvait être nécessaire autrefois, le dimanche, mais ne l'est guère maintenant, vu la facilité actuelle des transports. Quel cultivateur ne peut, sans difficulté, se rendre au village durant la semaine ?

Condamnables aussi sont les ventes au bord des routes, ventes de fruits, légumes, fleurs, travaux domestiques et autres objets du même genre. Plus répréhensible encore le trafic de l'alcool dans les hôtels ou les grills, trafic spécifiquement défendu par la loi.

Contre ces divers commerces et d'autres du même genre, la Ligue a toujours préconisé, comme premier

1. Le gouvernement aiderait à résoudre ici une difficulté réelle en classifiant les commerces. Il faudrait distinguer un restaurant d'une épicerie ou d'un bazar et ne pas permettre que les droits de l'un soient accaparés par les autres.

moyen, une action locale: essai de persuasion d'abord de la part d'un client ami; puis, s'il faut plus, intervention d'un groupe, d'une association qui peut en appeler aux intérêts bien compris du marchand, et enfin, en dernier ressort, recours aux autorités. Les groupements d'Action catholique et les œuvres auxiliaires ont ici un beau champ d'apostolat. La Ligue s'est toujours montrée disposée à les aider de son expérience et de son appui. Par cette méthode d'excellents résultats ont déjà été obtenus, mais c'est un domaine dans lequel s'imposent une vigilance constante et une action énergique.

Sans verser dans le puritanisme, il faut habituer nos gens à faire tous leurs achats, autant que possible, même les moindres, en fin de semaine. Ainsi ils n'obligeront pas les petits marchands à tenir leurs magasins ouverts une grande partie du dimanche; ils leur laisseront, comme aux employés ordinaires, comme aux consommateurs eux-mêmes, une vraie et pleine journée de repos, de prière, de saine détente, où la famille, souvent séparée les six jours précédents, se regroupe enfin pour honorer Dieu et goûter ensemble les joies pures et vivifiantes de la vie chrétienne.

Ces remarques nous amènent au troisième champ d'action de la Ligue: les amusements. Normalement elle ne devrait pas avoir à s'en occuper. Les divertissements ne sont pas défendus, le dimanche, comme le travail et le commerce. On peut même dire que, sous une certaine forme, ils sont conseillés. Le dimanche est un jour de joie. Il doit comporter, à côté des exercices de piété, et pour ceux qui en ont besoin, des heures de délassement, de récréation, de détente. Hélas, ici encore le démon est venu semer l'ivraie dans le champ du père de famille. L'appât

du gain a transformé ce qui devrait être de sains loisirs en jeux et en spectacles commercialisés, presque toujours inconvenants, souvent même corrupteurs. Et c'est ainsi que la question des amusements s'impose à ceux que préoccupe le respect du précepte dominical.

Dans son grand discours du 7 septembre aux hommes de l'Action catholique italienne groupés sur la place du Vatican, Pie XII parla de la sanctification du dimanche. Et il insista sur ce point: « Une douloureuse expérience a enseigné, dit-il, que, pour beaucoup, même pour ceux qui, durant la semaine, ont travaillé honnêtement et assidûment, le dimanche est devenu le jour du péché. Mettez-vous donc de toutes vos forces sur la défensive, afin qu'un grossier matérialisme, un excès de plaisirs profanes, la plus éhontée corruption morale dans les écrits et dans les spectacles, n'accaparent pas le dimanche, pour effacer de son visage l'empreinte divine et égarer les âmes dans le péché et dans l'irréligion. »

Consigne des plus importantes sur les lèvres du Souverain Pontife. Elle indique la gravité de la situation. Ce mal, nos évêques l'avaient déjà dénoncé avec vigueur dans une deuxième lettre collective publiée en 1927: « Que ne faut-il pas penser et dire, écrivent-ils, de certains amusements, d'une moralité douteuse, qui offrent habituellement un aliment aux passions et qui n'ont d'autre but que de satisfaire la cupidité de quelques hommes qui veulent s'enrichir le dimanche encore plus sûrement que la semaine? Il s'agit, en particulier, des représentations théâtrales et cinématographiques, qui remplacent pour plusieurs l'édifiant spectacle de nos offices liturgiques et qui se donnent chez nous, les dimanches et les jours de fête, au mépris de nos lois ecclésiastiques et civiles.

« Vous savez tous, nos très chers frères, que le commerce est défendu le dimanche. Or, ces représentations, par leur multiplicité et leur allure d'opérations financières et industrielles, constituent aujourd'hui une véritable profanation du jour du Seigneur que la conscience catholique ne peut pas tolérer. Ne pas les condamner avec énergie, ne pas presser leur disparition les jours de dimanche et de fête, causerait un scandale bien propre à troubler les bons catholiques et à malédifier ceux qui ne partagent pas nos croyances. Les uns et les autres jugent, à bon droit, que l'on peut se reposer et se récréer sans violer le caractère sacré du dimanche. »

L'attitude à prendre s'impose donc: « C'est pourquoi nous faisons appel à votre esprit chrétien et à votre foi en l'autre vie. Nous vous prions de veiller avec soin à ce que, dans votre famille et dans votre paroisse, les dimanches et les fêtes d'obligation soient religieusement observés par la cessation du travail, par l'assistance aux offices divins, l'audition de la parole de Dieu, la fréquentation des sacrements, la prière et les bonnes œuvres, et aussi par la disparition des amusements qui offrent un caractère de lucre ou de dissipation inconciliable avec la sainteté de ces jours. »

Et nos évêques concluent: « Ayez à cœur, par votre vigilance et votre exemple, de maintenir le jour du Seigneur en grand honneur parmi nous et de ne permettre à personne de venir le profaner et d'en faire un jour de malédiction. Usez de tous les moyens honnêtes pour faire disparaître, les dimanches et les jours de fête, ces œuvres si peu conformes à notre esprit chrétien et à nos traditions nationales, telles que les représentations théâtrales et ciné-

matographiques, et autres organisations entreprises dans un but de lucre. Servez-vous au besoin de la loi civile et, si on réussit encore à l'é luder, nous avons confiance que nos législateurs se feront un devoir de l'amender, de la préciser, de la renforcer et de la munir de sanctions efficaces. »

Ces paroles sont graves et aucun catholique ne peut les ignorer. Plusieurs évêques y sont d'ailleurs revenus dans des mandements particuliers, tel tout récemment l'évêque de Chicoutimi. Malheureusement, la foule, avide de plaisirs, se laisse entraîner facilement à ces spectacles, annoncés à grand renfort de publicité. Ils attirent d'autant plus que parfois il n'existe aucun autre délassement à la portée des petites gens.

La Ligue du dimanche a étudié ce problème. Elle ne s'est pas contentée de mettre en garde contre les amusements commercialisés et inconvenants, mais elle s'est efforcée de susciter des loisirs qui, organisés dans les familles ou les paroisses, sachent délasser et récréer sans nuire aux âmes, sans offenser le caractère sacré du dimanche. S. Exc. Mgr l'évêque de Saint-Jean indiquait, dans sa lettre sur le dimanche chrétien, quelques-uns de ces loisirs: « divertissements et exercices en plein air et au grand soleil, jeux de société et tournois sportifs, réunions d'équipes d'études sociales, rurales ou artistiques, rassemblements familiaux ou patriotiques, promenades vers les lacs ou les montagnes ».

Déjà des groupes se sont formés, sous l'impulsion des mouvements d'Action catholique ou de nos sociétés nationales, comme l'Œuvre des Terrains de Jeux, le Service des Loisirs, l'Ordre du Bon Temps, et une partie

notable de notre population commence à bénéficier de ces initiatives.

Il faut cependant l'avouer: cette œuvre de christianisation de nos loisirs, de récréation saine et même sanctifiante, mise à la portée du grand nombre, n'est pas facile à opérer. Elle exige d'abord des ressources qu'elle ne saurait tirer d'elle-même, comme les loisirs commercialisés, — le système d'offrandes bénévoles ne s'avère guère efficace, — ensuite et surtout beaucoup de nos gens, même catholiques, ont pris l'habitude de s'amuser autrement, de passer une partie du dimanche dans la dissipation et le dévergondage.

Aussi est-ce à l'éducation qu'il faut ici recourir avant tout: éducation des enfants, éducation de la jeunesse, éducation même des adultes. Tous ont besoin qu'on leur rappelle la nature du précepte dominical, son importance, ses obligations. Et non seulement à l'église, où le prêtre doit y revenir souvent, mais par tous les moyens que nous offre la propagande moderne: presse, radio, cinéma, affiches, tracts, etc., etc.

C'est sous l'inspiration de cette stratégie que la Ligue du dimanche a institué d'abord le « mois du dimanche », puis ensuite une « semaine » annuelle. Chaque année, elle fait appel à tous les moyens que je viens d'énumérer, elle mobilise toutes les forces disponibles et, durant sept jours, du haut de la chaire, de maintes tribunes de professeurs, par la voix des journaux et des revues, sur les ondes de la radio et l'écran des cinémas, par les affiches, les tracts, les images, par la poste même qui oblitère les timbres avec un cachet de propagande: « Observez le dimanche », elle jette aux quatre vents le même slogan, emprunté à Pie XII, elle martelle dans les esprits la même idée, elle fait péné-

trer dans les âmes la même conviction: « Le dimanche doit redevenir le jour du Seigneur. »

* * *

Tel a été, décrit bien imparfaitement, le travail de la Ligue du dimanche durant ces vingt-cinq années d'existence. Description plutôt matérielle. Il m'aurait fallu, pour être complet, pour donner une idée exacte du mouvement, animer ses cadres, y faire revivre le dévouement, l'esprit d'équipe, l'ardeur conquérante qu'y déployèrent ses adhérents.

Qu'ils fussent membres du Comité général de la Ligue, ou que dans chaque diocèse ils aient travaillé sous ses auspices, soit dans un comité spécial, soit dans une commission de l'Action catholique ou des œuvres auxiliaires, ils ont compris et mis en pratique ces ardentes paroles de Pie XII: « L'issue de la lutte entre la foi et l'incrédulité dépendra vraiment, en grande partie, de ce que l'un et l'autre camps opposés sauront faire du dimanche. Portera-t-il encore gravé sur son front, clair et resplendissant, le nom saint du Seigneur, ou ce nom sera-t-il, d'une manière impie, terni et oublié? Il y a là un immense champ d'action qui vous attend. Allez courageusement à l'ouvrage et contribuez à redonner le dimanche à Dieu, au Christ, à l'Église, à la paix et au bonheur des familles. »

Puisse un nombre croissant de catholiques zélés participer à cette sainte croisade!

Imprimi potest : Léon POULIOT, S. J.
Praep. Prov.

Nihil obstat : Honorius RAYMOND, S. J.
Cens. dioc.

Imprimatur : † J.-C. CHAUMONT,
évêque d'Arena,
auxiliaire de Montréal.

26 juillet 1948

Comité central de la Ligue du Dimanche

Président : M. le juge Édouard Fabre-Surveyer (Montréal).

Vice-président : M. le juge Thomas Tremblay (Québec).

Secrétaire-trésorier : M. Roland Germain (Montréal).

Aumônier : R. P. J.-P. Archambault, S. J. (Montréal).

Directeurs : M. le juge Rolland Millar (Hull); M. le juge T.-A. Fontaine (Saint-Hyacinthe); M. J.-Arthur Rochefort (Chicoutimi); M. Jacques Cartier, C. R. (Saint-Jean); M. le notaire Ernest Forest (Joliette); M. Ch.-A. Gascon (Montréal); M. Anatole Vanier, C. R. (Montréal); M. Émile Laurin (Trois-Rivières).

Vœux adoptés au congrès annuel de 1948

1. Que la loi du dimanche soit strictement appliquée et que les autorités provinciales prennent les mesures nécessaires pour empêcher et punir les délinquants. Nous attirons spécialement leur attention sur deux points: le travail de réparations dans les usines de pulpe et de papier et la vente de boissons dans les hôtels;

2. Que des inspecteurs soient nommés dans les régions de Montréal, Québec et Sherbrooke;

3. Que le procureur général étudie les moyens à prendre pour faciliter l'observance des fêtes d'obligation;

4. Que le respect du dimanche soit enseigné avec un soin particulier dans les écoles et qu'on répande au milieu de la population des brochures et des tracts qui inculquent ce respect aux adultes et les aident à le pratiquer.

Déclaration de l'évêque

A l'issue de la réunion des membres de l'épiscopat de la province de Québec tenue le 4 mai dernier, S. Exc. Mgr Le Blanc, évêque de Gaspé et secrétaire de l'assemblée, a remis aux journaux le communiqué suivant:

« La Ligue du dimanche célèbre cette année le vingt-cinquième anniversaire de sa fondation. L'Épiscopat de la province de Québec est heureux de profiter de cette occasion pour féliciter et remercier la Ligue de son action si efficace et l'exhorter à la poursuivre avec une ardeur toujours croissante. Il forme le vœu que, éclairés et stimulés par le zèle et les efforts de cette milice et comprenant mieux l'importance du jour du Seigneur, tous les fidèles s'efforcent de lui redonner son caractère chrétien. Ils attireront ainsi sur notre cher pays, en ces temps difficiles, d'abondantes bénédictions. »

Publications sur le dimanche

- Le travail du dimanche dans notre industrie* (Mgr LAPOINTE), 32 pages, E. S. P. n° 107.
- Notre dimanche chrétien* (S. Exc. Mgr FORGET), 32 pages, E. S. P. n° 316.
- La Semaine du dimanche*, XXX, 32 pages, E. S. P. n° 197.
- La transgression du devoir dominical* (Lettre pastorale de l'épiscopat, 1923), 16 pages, O. T. n° 87.
- Dimanche vs cinéma* (Mgr HARBOUR), 16 pages, O. T. n° 97.
- Contre le travail du dimanche* (P. J.-P. ARCHAMBAULT, S. J.), 16 pages, O. T. n° 56.
- Le Mois du dimanche* (P. J.-P. ARCHAMBAULT, S. J.), 16 pages, O. T. n° 117.
- Pour un dimanche chrétien* (P. J.-P. ARCHAMBAULT, S. J.), 16 pages, O. T. n° 349.
- Pour le repos dominical*, plans de conférences et de sermons, 16 pages, O. T. n° 118.
- La Sanctification du dimanche*, XXX, 16 pages, O. T. n° 154.
- Le jour du Seigneur*, 16 pages, O. T. n° 238.
- La Sanctification du dimanche* (S. Exc. Mgr MELANÇON), 4 pages, grand format.
- Le Dimanche entier à Dieu* (P. L.-P. AUDET, S. S. S.), 4 pages.
- Le Dimanche — la deuxième promesse* (Alexandre DUGRÉ, S. J.), Feuille d'Action catholique, n° 12, 16 pages.
- Le Dimanche* (Antonio POULIN, S. J.), Heure sainte, Feuille d'Action catholique, n° 22, 16 pages.
- Le Dimanche — Album liturgique* (Fêtes et saisons), 20 pages grand format.

Secrétariat de la Ligue du dimanche

1961, RUE RACHEL EST

MONTRÉAL

L'ŒUVRE DES TRACTS

143. *La Russie en 1930.* Dr Georges Lodygensky
144. *Le Scoutisme canadien-français.*
R. P. Paul Bélanger, S. J.
145. *L'Aumône* Mgr Charles Lamarche
146. *Le Monument du Soutien canadien.*
L'hon. Rodolphe Lemieux
153. *Un groupe de jeunesse catholique.*
Abbé Aurèle Parrot
154. *La Sanctification du dimanche* XXX
158. *La Société St-Vincent-de-Paul à Montréal.*
J.-A. Julien
159. *Le Malaise économique* Nos Evêques
163. *Les Carrières — I.*
Mgr Pâquet et P. L. Lalande, S. J.
165. *Les Carrières — II.*
A. Perrault, C. R., et J. Sirois, N. P.
167. *Les Carrières — III.*
Dr J. Gauvreau et A. Mailhiot
168. *Les Carrières — IV.*
S. Exc. Mgr Vachon et A. Bédard
169. *Encyclique « Dilectissima Nobis ».*
S. S. Pie XI
171. *L'Héroïque Aventure.*
R. P. Gérard Goulet, S. J.
172. *Les Carrières — V.*
A. Champagne et P. Joncas
173. *La Famine en Russie.* Cilacc
174. *Les Carrières — VI.* A. Rioux et A. Godbout
176. *Le Message de Jésus... Ses sources — II.*
R. P. L.-A. Tétrault, S. J.
177. *L'Eglise de Rome et les Eglises orientales.*
Abbé J.-A. Sabourin
178. *Les Carrières — VII.*
E. L'Heureux et A. Léveillé
179. *Un Monastère de Bénédictines au Canada.*
R. P. Paul Donceur, S. J.
183. *L'Apostolat* J. Sylvestre et A. Provencher
184. *Pour le plein rendement des Retraites fermées.*
E. Mathieu et M. Chartrand
185. *Mgr Provencher.* R. P. Alex. Dugré, S. J.
186. *Les Carrières — VIII.*
E. Minville et A. Laurendeau
187. *Saint Jean Bosco* P. René Girard, S. J.
189. *La Retraite fermée et les jeunes.*
Jean-Paul Verschelden
190. *Armand La Vergne.* XXX
191. *Les Bx Martyrs Jésuites du Paraguay.*
R. P. Tenneson, S. J.
192. *La Retraite fermée, œuvre essentielle.*
Gérard Tremblay
197. *Pacifisme révolutionnaire.*
« Lettres de Rome »
198. *L'Œuvre des Gouttes de lait paroissiales.*
Dr Joseph Gauvreau
199. *Les Jésuites.* Abbé Joseph Gariépy
200. *L'Œuvre des Terrains de Jeux* O. T. J.
201. *Sous la menace rouge.*
R. P. Archambault, S. J.
202. *Un quart d'heure au pays du Soleil Levant.*
Paul-Émile Léger, P. S. S.
206. *L'Action catholique — I.* S. S. Pie XI
207. *Le Cinéma* S. S. Pie XI
210. *Sœur Mathilde de la Providence.*
Marie-Claire Daveluy
212. *Notre régime pénitentiel.* Dr Joseph Risi
213. *L'Ordre social chrétien* Cardinal Liénart
215. *Lettre apostolique « Nos es muy »* S. S. Pie XI
216. *Le Père Marquette.* Alexandre Dugré, S. J.
217. *Sur les pas du Frère André.*
Frère Léopold, C. S. C.
218. *La Mission Saint-Joseph de Sillery.*
R. P. Léon Pouliot, S. J.
219. *L'Espagne dans les chaînes.* Gil Robles
220. *L'Expérience d'Antigonish.*
Abbé Livain Chiasson
221. *Le Saint Rosaire.*
S. S. Pie XI et S. S. Léon XIII
222. *Retraites pour collégiens.* Abbé A. Mignolet
223. *L'Impérieuse Mission de la jeunesse.*
Roger Brossard
224. *L'Action catholique — II.* S. S. Pie XI
225. *Congrès Eucharistique National de Québec.*
R. P. Auguste Grondin, S. S. S.
226. *Lettre sur le communisme.*
S. Exc. Mgr Georges Gauthier
227. *Le Bienheureux Pierre-Julien Eymard.*
R. P. Léo Boismenu, S. S. S.
228. *Mémoires des minorités au Canada.* O. T.
229. *La Vierge en Nouvelle-France — I.*
P. Charles Dubé, S. J.
230. *Congrès mondial de la Jeunesse* E. S. P.
231. *Doit-on tolérer la propagande communiste?*
Abbé Camille Poisson
232. *Une Université catholique au Japon.*
R. P. Hugo Lasalle, S. J.
233. *Le Front unique, piège communiste.*
Entente internationale anticommuniste
234. *The Bogey of Fascism in Quebec. The Quebec « Padlock Law ».*
H. F. Quinn et G. A. Coughlin, K. C.
235. *Vœux du premier Congrès de tempérance.*
E. S. P.
236. *Doit-on laisser les enfants entrer au cinéma?*
Comité des Œuvres catholiques
237. *Guerre au blasphème, vengeance de Satan!*
Abbé Georges Panneton
240. *La Sainteté Pie XII* E. S. P.
241. *Lettre à l'évêque des Iles Philippines.*
S. S. Pie XI
242. *Que pensent les maîtres de l'U. R. S. S.?*
S. E. P. E. S.
243. *La Soumission de « l'Action française »*
E. S. P.
244. *Les Canadiens français et le Nouvel Ontario.*
Dr Raoul Hurtubise
245. *Une îlle dans l'industrie.* Abbé B. Gingras
246. *Lettre encyclique « Serlum Laetitiae »*
S. S. Pie XII
247. *La Vierge en Nouvelle-France — II.*
P. Charles Dubé, S. J.
248. *Allocutions de Noël* S. S. Pie XII
249. *La Nouvelle Tactique du Komintern.*
Entente internationale
250. *La Science, la Foi la Vision.* S. S. Pie XII
251. *L'Histoire du Canada commence-t-elle en 1760?*
G.-E. Marquis
252. *Mgr Adélaïde Langevin, O. M. I.*
Abbé Léonide Primeau
253. *Les Missions de la Compagnie de Jésus.* S. J.
254. *Aux jeunes mariés — I.* S. S. Pie XII
255. *La Franc-Maçonnerie.*
Chanoine Georges Panneton
256. *IV^e Centenaire de la Compagnie de Jésus.*
S. S. Pie XII
257. *Préparation à la vie de famille.*
Mme Françoise Gaudet-Smet
258. *L'Action catholique.* S. S. Pie XII
259. *Messages* Maréchal Pétain
260. *Les Martyrs jésuites.*
R. P. Archambault, S. J.
261. *La puissance de la presse et sa mission.*
Mgr Philippe Perrier
262. *L'Action catholique féminine* S. S. Pie XII
263. *La Nouvelle Loi des liqueurs* E. S. P.
264. *Aux jeunes mariés — II.* S. S. Pie XII
265. *Trois regards sur Haïti.* Abbé B. Gingras
266. *Jésuites* E. S. P.
267. *Y a-t-il une spiritualité d'Action catholique?*
Mgr Guerry
268. *Directives d'Action catholique.* S. S. Pie XII

